



LEO LAGRANGE CENTRE EST ACCUEIL DE LOISIRS DE COUBLEVIE

REGLEMENT INTERIEUR 2018-2019

Présentation

L'Accueil de Loisirs de Coublevie est géré par l'association Léo Lagrange Centre Est (66 cours Tolstoï 69627 VILLEURBANNE CEDEX). Les locaux de l'Accueil de Loisirs se situent au 112, rue du Presbytère – 38500 COUBLEVIE.

Il accueille les enfants âgés de 3 ans (**révolus et scolarisés**) à 11 ans les mercredis et les vacances.

Un groupe 10-13 ans est mis en place les petites et grandes vacances. Un accueil pour les 14-17 ans peut être prévu pendant les vacances d'été, il sera mis en place en fonction de la demande dans le cadre d'une démarche de projet.

En règle générale, sous réserve du calendrier scolaire, l'Accueil de Loisirs est fermé : 1 semaine à Noël, 2 semaines en Août et les ponts des jours fériés.

Fonctionnement

L'Accueil de loisirs est ouvert de 8h00 à 18h00, les mercredis, petites et grandes vacances. Le matin, un accueil échelonné est prévu de 8h00 à 9h00. Le soir, le départ échelonné se fait de 17h00 à 18h00.

1. Mercredis : en période scolaire

- Les accueils échelonnés se font au restaurant scolaire du Groupe de la Grande Sure à Orgeoise.

MERCREDIS	HORAIRE	ACCUEIL ECHELONNE	ACCUEIL ECHELONNE
A la Journée complète	8h00 à 18h00	8h00 à 9h00	17h00 à 18h00
A la demi-journée matin (avec repas)	8h00 à 13h00	8h00 à 9h00	13h00 et 13h30
A la demi-journée matin (sans repas)	8h00 à 12h00	11h45 à 12h15	
A la demi-journée après-midi (avec repas)	12h00 à 18h00	11h45 à 12h15	17h00 à 18h00
A la demi-journée après-midi (sans repas)	13h00 à 18h00	13h00 à 13h30	17h00 à 18h00

- Nous n'accepterons les départs échelonnés après 13h30.
- **L'inscription se fait pour l'année** (septembre 2018 à juillet 2019) en permanent ou en occasionnel. L'accueil des enfants se fait à la journée avec repas et goûter fournis par la structure. Nous proposons en fonction de la disponibilité des inscriptions à la demi-journée avec ou sans repas.

2. Petites vacances : Hiver – Printemps – Automne – Noël

- **L'inscription se fait avec un minimum de 2 jours par semaine** pour les 3-13 ans (sous réserve du calendrier). Pour les vacances de Noël 2018 : ouverture du 2 au 4 janvier 2019. Le groupe des 10-13 ans est maintenu à partir de 3 jeunes inscrits par jour.
- L'accueil des enfants/jeunes se fait uniquement à la journée avec repas et goûter fournis par la structure.

3. Grandes vacances : Juillet – Août

- **L'inscription se fait sur 2 jours par semaine pour les 3-5 ans et sur 4 jours par semaine pour les plus de 6 ans.**
- L'accueil des enfants/jeunes se fait uniquement à la journée avec repas et goûter fournis par la structure.



Modalités d'inscriptions

1. Dossier d'inscription

Avant tout accueil d'un enfant ou d'un jeune, il est demandé aux responsables légaux des enfants de remplir une **fiche d'inscription annuelle** qui est à retirer :

- Léo Lagrange Centre Est – Accueil de Loisirs de Coublevie
- par mail à leo.couplevie@free.fr
- sur le site internet <http://leo-couplevie.org> dans « Inscriptions »

Les documents à fournir pour que le dossier d'inscription soit complet sont :

- la fiche d'inscription (recto et verso), renseignée et signée ;
- une attestation CAF (ou MSA) avec quotient familial et numéro d'allocataire ;
- une copie d'attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant/jeune.

2. Ouverture des inscriptions

D'une façon générale, **les inscriptions débuteront environ 1 mois avant la période concernée pour les Coubleviteins** et 15 jours après pour les extérieurs (autres communes) en fonction des places disponibles.



Le calendrier des inscriptions 2018/2019 est disponible sur le site internet <http://leo-couplevie.org> dans « Inscriptions »

3. Préinscription et inscription

Un bulletin d'inscription est édité par période de fonctionnement et **il permet de préinscrire** votre enfant ou votre jeune. Il est à retourner : **par mail** (la direction prendra en compte la réception des mails datés qu'à partir du 1^{er} jour d'ouverture des inscriptions) ou **dans la boîte aux lettres**.

Une confirmation de l'inscription de votre enfant/jeune vous sera adressée dans les plus brefs délais par la Direction (permet la vérification des places disponibles). Attention, pour des raisons de traçabilités des informations, les inscriptions ne sont pas prises par téléphone.

L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement. Attention, la Direction se réserve le droit de libérer des places pour les personnes sur liste d'attente si le règlement n'est pas déposé 15 jours avant le début des vacances.

Attention, pour inscrire directement et prioritairement votre enfant/jeune, présentez-vous lors de la permanence mise en place le 1^{er} jour de l'ouverture des inscriptions à l'Accueil de Loisirs de 8h30 à 18h30 (non-stop) le vendredi et de 9h00 à 12h00 le samedi, puis au-delà en fonction de l'ouverture de la structure. Merci de vous munir du bulletin d'inscription et du règlement.

4. Absences

Toute absence doit être signalée au plus vite et au plus tard **la veille du jour d'accueil avant 09h00 par mail** (annulation repas). Une absence signalée dans les temps et justifiée par la fourniture d'un certificat médical **fera l'objet d'un avoir**. Toute absence non justifiée sera facturée au prix de la journée.

5. Délais d'annulation d'inscriptions

Votre règlement sera restitué si votre annulation est faite, par écrit ou par mail, une semaine avant l'ouverture des vacances scolaires (à J-7). **A moins d'une semaine, les familles seront redevables de la totalité des journées d'inscription** sauf raison médicale justifiée ou en cas de forces majeurs (spécificité pour les grandes vacances voire courrier d'accompagnement du bulletin d'inscription).

Pour les mercredis : pour toute modification d'emploi du temps vous avez jusqu'au **lundi matin 9h00** pour annuler, au-delà vous serez facturé si ce n'est pas une absence justifiée.

Tarifs / facturation

L'attestation de votre quotient familial de la CAF vous indique la tranche de votre tarification. Nous avons un accès professionnel avec la **CAF qui nous permet de vérifier et d'actualiser votre quotient**.



Le paiement devra s'effectuer au moment de l'inscription pour les vacances et en fin de mois pour les mercredis. Il est calculé en fonction du quotient familial des familles et des jours de présence. Les règlements seront encaissés à partir du début de la période de fonctionnement. La facture vous sera adressée à la fin de chaque période.

La nouvelle grille des tarifs prévoit des forfaits mensuels (mercredis) et des forfaits hebdomadaires (vacances) seront appliqués en fonction de la réservation. Ils généreront une facturation en conséquence, même si le nombre de jours de présences réelles est inférieur au nombre de jours forfaitaires. Pour les mercredis, la demi-journée sans repas n'est pas forfaitisée.

QUOTIENT FAMILIAL	< à 610	611 à 810	811 à 1010	1011 à 1210	1211 à 1410	1411 à 1610	1611 à 1810	> 1811
Journée	12,00 €	12,50 €	17,50 €	19,50 €	20,60 €	21,40 €	22,30 €	23,20 €
Forfait 2 jours	22,80 €	23,75 €	33,25 €	37,05 €	39,14 €	40,66 €	42,37 €	44,08 €
Forfaits 3 jours	34,20 €	35,63 €	49,88 €	55,58 €	58,71 €	60,99 €	63,56 €	66,12 €
Forfaits 4 jours	45,60 €	47,50 €	66,50 €	74,10 €	78,28 €	81,32 €	84,74 €	88,16 €
Forfaits 5 jours	54,00 €	56,25 €	78,75 €	87,75 €	92,70 €	96,30 €	100,35 €	104,40 €
1/2 journée sans repas	6,00 €	6,25 €	8,75 €	9,75 €	10,30 €	10,70 €	11,15 €	11,60 €
1/2 journée avec repas	7,20 €	7,50 €	10,50 €	11,70 €	12,36 €	12,84 €	13,38 €	13,92 €
1/2 J > F2M avec repas	13,68 €	14,25 €	19,95 €	22,23 €	23,48 €	24,40 €	25,42 €	26,45 €
1/2 J > F3M avec repas	20,52 €	21,38 €	29,93 €	33,35 €	35,23 €	36,59 €	38,13 €	39,67 €
1/2 J > F4M avec repas	27,36 €	28,50 €	39,90 €	44,46 €	46,97 €	48,79 €	50,84 €	52,90 €
Séjour (forfait 5 jours)	120,00 €	132,00 €	145,00 €	160,00 €	176,00 €	193,00 €	213,00 €	234,00 €
Supplément	Nuitée 6 € - Veillée 4 €							
AIDES DU CCAS Journée	4 €	Les aides du CCAS sont accordées aux bénéficiaires de la CAF, résidant sur la commune. L'aide est à déduire du tarif affiché ci-dessus. Vous êtes dans l'obligation de fournir l'attestation de la CAF actualisée pour le mois facturé.						

Modes de règlement

Différents modes de règlement sont acceptés :

- ✓ Les chèques bancaires à l'ordre de « Léo Lagrange Centre Est » ;
- ✓ Les espèces ;
- ✓ Les chèques vacances ANCV (nom et adresse du titulaire obligatoire) ;
- ✓ Les Aides aux Vacances Enfants Locales (AVEL) par VACAF (<https://www.vacaf.org/>)
- ✓ Les aides des Comités d'entreprise sur présentation d'un justificatif de prise en charge ;
- ✓ Les Chèque Emploi Service aux Usagers (CESU) ;
- ✓ Le prélèvement bancaire (démarche à effectuer au préalable avec la Direction).

Impayés

Attention les impayés sont à solder dans les meilleurs délais (au plus tard à la fin de l'année civile). En cas de non-respect de ce règlement, l'accueil de votre enfant/jeune sera remis en question.

Les frais de toute nature occasionnés par un incident de paiement (rejet de prélèvement, chèque impayé...) sont à la charge du tireur (usager). Les frais perçus par le tiré (Léo Lagrange Centre Est) ne peuvent excéder un montant fixé par décret.

Avoir / remboursement

Votre avoir est valable 1 an. Il apparaîtra sous forme d'un crédit sur votre dernière facture. Un remboursement est envisagé uniquement en cas de déménagement ou pour un cas de forces majeurs.

Santé

- ✓ Aucun médicament ne sera donné à l'enfant/jeune sans une ordonnance du médecin. En cas de traitement médical, remettre les médicaments et l'ordonnance à l'équipe de direction (indiquer sur la boîte nom, prénom et posologie).



- ✓ **Ne pas oublier de signaler les allergies** (alimentaire, médicamenteuse, etc...) et les particularités de votre enfant/jeunes (appareillage, dysphasie, troubles du comportement, etc...).
- ✓ Tout enfant/jeune qui, à son arrivée, présente des symptômes de maladie (contagieuse, virale...) ne peut être accepté. Les parents seront prévenus si leur enfant/jeune présente une température supérieure à 38° ou des symptômes inhabituels (vomissements...). En cas d'accident et d'urgence, le SAMU est contacté et l'équipe de direction prendra les dispositions nécessaires. Vous serez avertis immédiatement, **vous devez être toujours joignables**.

Comportement / règles de vie

L'Accueil de Loisirs se déroule dans un cadre laïc. Toute personne, enfant, jeune et adulte doit être respectée quel que soit son âge, son statut, son origine sociale et culturelle, son appartenance politique ou religieuse. Incivilités, violences verbales ou physiques, non respect des règles de fonctionnement et de sécurité entraînent systématiquement une rencontre avec les parents. Des sanctions seront alors mises en place pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

L'équipe tient compte des différences. Elle peut proposer un accueil adapté à un enfant porteur de handicap dans la limite des capacités de l'accueil en collectivité.

Effets personnels

L'Accueil de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels (argent, objet de valeur, portable). Il est vivement conseillé aux familles de marquer les vêtements de leurs enfants. Les enfants/jeunes doivent être équipés de vêtements et de chaussures adaptés aux activités et à la saison. **Pour les moins de 6 ans** : prévoir le doudou, les chaussons, changes avec sac un petit sac...

Responsabilité

Les parents participent à la vie de l'Accueil de Loisirs. Ils doivent accompagner leur enfant/jeune, se présenter à l'animateur en charge de la feuille de présence le matin et le soir. L'enfant/jeune ne peut quitter l'Accueil de Loisirs qu'en compagnie de personnes autorisées (pouvant justifier de leur identité) et qu'après l'avoir signalé à l'animateur en charge de la feuille de présence.

 **De manière exceptionnelle** : en cas de rendez-vous médical ou autre raison ne permettant pas aux parents de respecter les horaires d'accueil et de sortie de l'enfant/jeune, **les parents doivent par écrit/par mail informer la Direction et signer la décharge de responsabilité.**

Acceptation

Le seul fait d'inscrire un enfant/jeune à l'Accueil de Loisirs de Coublevie constitue pour les parents une acceptation du présent règlement intérieur qui sera affiché dans les locaux.

La Directrice de l'Accueil de Loisirs de Coublevie pour Léo Lagrange Centre Est



LEO LAGRANGE CENTRE EST - Accueil de Loisirs de Coublevie

112, Rue du Presbytère - 38500 COUBLEVIE

☎ 04.76.05.04.25 ☎ 06.75.81.90.49 ✉ leo.couplevie@free.fr 🌐 <http://leo-couplevie.org>

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Décharge à remplir si récupération de l'enfant/jeune avant l'heure d'accueil prévue, soit 17h00.

(Exemple : rendez-vous médicaux, autre raison)

Je soussigné(e) (nom-prénom) :

Agissant en tant que : père mère représentant légal

de l'enfant/jeune :

Décharge l'Accueil de Loisirs de Coublevie de toutes responsabilités concernant l'enfant/jeune nommé ci-dessus et :

le retire de l'Accueil de Loisirs et l'emmène avec moi ce jour le (date) : _____ à (heure) :

l'autorise, en mon absence, à quitter l'Accueil de Loisirs avec la personne désignée ci-dessus (sur présentation d'une pièce d'identité) :

Nom-prénom :

Fait à Coublevie, le

Signature :